

Comment promouvoir l'importation d'une politique publique déjà testée ailleurs?



Avez-vous déjà considéré vous inspirer d'une politique publique mise en oeuvre ailleurs pour résoudre un enjeu dans votre juridiction? Si oui, vous avez déjà envisagé l'importation d'une politique publique!

► Qu'est-ce que l'importation d'une politique publique?

Un processus volontaire d'adoption par une **juridiction** d'une politique similaire ou inspirée par celle d'une autre **juridiction**. (Phillips et Ochs, 2004).

Juridiction initiatrice

Juridiction importatrice

► Quel facteurs pouvez-vous mobiliser pour proposer aux décideurs des politiques déjà testées ailleurs?

Voici 20 facteurs classés en 4 catégories basées sur les travaux de Phillips et Ochs (2003).

Les déclencheurs

Dispositions au sein d'une juridiction qui favorisent le désir de changement et qui poussent à importer une politique externe.

1. Pressions externes
2. Insatisfaction interne
3. Besoin de solution immédiate
4. Apprentissage
5. Manque de ressources
6. Discours médiatique

Le potentiel d'externalisation de la politique

Facteurs qui rendent une politique externe attrayante.

7. Efficacité
8. Popularité de la juridiction initiatrice
9. Opportunités associées
10. Simplicité
11. Fréquence de succès

La prise de décision

Facteurs liés directement aux décideurs et aux enjeux politiques de la prise de décision.

12. Quête de légitimité
13. Adéquation entre la politique et le programme des décideurs
14. Mécontentement entre parties prenantes
15. Pressions électorales
16. Arrivée de décideurs plus favorables

Le potentiel d'internalisation de la politique

Facteurs liés à l'arrimage entre la politique importée et le contexte de la juridiction importatrice.

17. Similitudes contextuelles
18. Adaptabilité de la politique
19. Politiques passées
20. Faisabilité institutionnelle

► Comment pouvez-vous mobiliser ces facteurs lorsque vous envisagez de proposer l'importation d'une politique?

Une approche d'analyse en 4 axes.

Déterminez si votre juridiction présente une situation opportune qui pourrait servir de tremplin pour la politique envisagée.



Les déclencheurs

Le potentiel d'externalisation de la politique

Déterminez si la politique envisagée a des qualités qui justifieraient son importation.



Déterminez si la politique envisagée rejoint les décideurs de votre juridiction sur le plan politique.



La prise de décision

Le potentiel d'internalisation de la politique

Déterminez si les conditions sont réunies pour permettre une mise en œuvre réussie de la politique envisagée.



Au terme de cette analyse, estimez-vous que la politique externe envisagée est pertinente pour votre juridiction?

Si oui :

- Décrivez les facteurs porteurs dans vos documents de présentation de cette politique.
- Utilisez votre analyse pour déterminer quand, comment et avec quels partenaires la présenter aux décideurs.



Éléments à considérer :

Face à des problèmes très complexes et se manifestant de manière particulière dans votre juridiction :

- Évitez la copie conforme d'une politique externe;
- Évaluez si celle-ci peut faire l'objet d'une adaptation pour répondre aux particularités de votre juridiction;
- Si aucune adaptation de cette politique ne semble appropriée, formulez une politique inédite qui répondra à la spécificité du problème.

L'importation des politiques publiques vous intéresse?

Consultez le rapport complet sur le sujet :

- Tchatat, L. et Morestin, F. (2024). *Quels facteurs considérer pour favoriser l'importation d'une politique publique en santé publique?* Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.

Références :

- Phillips, D. et Ochs, K. (2003). *Processes of policy borrowing in education: Some explanatory and analytical devices*. *Comparative Education*, 39(4), 451-461.
- Phillips, D. et Ochs, K. (2004). *Researching policy borrowing: Some methodological challenges in comparative education*. *British Educational Research Journal*, 30(6), 774-785.

Cliquez sur le code pour consulter le rapport complet.



La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) par l'intermédiaire du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPO). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'ASPC. Les données contenues dans ce document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.